

Avis adopté

Séance plénière du 25 mars 2025

Pour un numérique en santé souverain, de confiance et inclusif

Non-inscrits

Je suis honoré de pouvoir m'exprimer pour la première fois en plénière sur un sujet qui, concerne l'avenir et l'amélioration de notre système de santé ; avec ma formation de pharmacien vous comprendrez que cet avis résonne d'autant plus.

Le numérique en santé est facteur de progrès : En premier lieu pour le patient avec un dossier dématérialisé le plus complet possible pour son information, mais aussi pour permettre à l'ensemble des professionnels de santé en ville et à l'hôpital d'accéder à toutes les informations utiles et récentes pour mieux le prendre en charge. Cette évolution permettra d'améliorer le parcours de soins et évitera des retards de diagnostic et les prescriptions d'examens redondants. Ce sont des outils indispensables de coordination et de partage des données de santé pour l'équipe de soins.

La réussite passera par l'enrichissement systématique et obligatoire de l'espace numérique en santé du dossier patient de tous les actes réalisés par les professionnels de santé sauf opposition du patient. Cette évolution est indispensable pour ne pas laisser d'autres dossiers patients se créer autour de nouvelles applications conduisant par cet éparpillement à une situation de blocage.

En second lieu toutes ses données après anonymisation pourront être exploitées pour la recherche et continuer de faire progresser la science qui est aujourd'hui de plus en plus contestée. Ces études permettront d'améliorer les parcours de soins, leur qualité, et permettra d'évaluer plus rapidement les progrès thérapeutiques. Une régulation de l'accès à ses données est indispensable pour qu'elles servent à la science et ne puissent servir en aucun cas à des intérêts particuliers. Pour cela le numérique en santé doit être sous la réglementation européenne et nous devons dans un contexte géopolitique complexe assurer la souveraineté de l'ensemble de ses données. L

e numérique en santé doit permettre de faciliter le travail du professionnel de santé, mais sans pouvoir se substituer à sa décision, ni à sa responsabilité. L'ensemble des métiers vont évoluer en intégrant ces outils et la formation continue des professionnels de santé doit être renforcée. L'information de ses évolutions pour les usagers doit être également une priorité.

Je remercie les rapporteurs, les membres de la commission affaires sociales et santé ainsi que l'administration pour la qualité de ce travail. Je suis convaincu que cet avis va positionner le numérique en santé comme un véritable levier pour l'amélioration de la santé pour toutes les françaises et français.

Notre groupe a voté ce texte.